

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 11 SEPTEMBRE 2015**

En préambule, le Conseil d'Administration souhaite la bienvenue à ses deux nouveaux membres : Jacques BIET et Denis RAMET.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 AVRIL 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 21 avril 2015 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

2. POINT SUR LES ADHESIONS

- Adhésion de Jonathan TRIBOLET Sous-Directeur MSA Armorique
- Compte tenu de récentes nominations, des contacts sont à établir avec :
 - Nathalie MOORE (ex URSSAF) Sous-Directrice MSA Alpes du Nord
 - Magali MANGIN (ex CPAM) Agent Comptable MSA Marnes Ardennes Meuse
 - Frédéric VIVIER (ex MSA/CPAM) Sous-Directeur MSA Loire Atlantique
- A noter la démission de Delphine ARAMBOUROU (Sous-Directrice MSA Bourgogne).
- **Analyse du taux d'adhésion au SNAD parmi les Agents de Direction :**

Etienne LE MAUR a réalisé une analyse de ce taux en rapprochant les données du bilan social : Agents de Direction et Adhérents à jour des cotisations (cf. annexe 1). Il s'agit d'une tendance avec une nécessaire prise en compte des mouvements (arrivées en cours d'année dans la fonction et départs à la retraite).

Le Conseil d'Administration note une stabilité du taux d'adhésion proche de 80 % et un taux d'adhérents à jour de leur cotisation de 90 % environ (avec instabilité du nombre d'adhérents ayant cotisés depuis 3 ans : 180 en 2012 et 179 en 2014).

L'objectif du SNAD est de poursuivre la recherche d'adhésion à partir d'une argumentation et en valorisant le site internet auprès des non adhérents. Notre victoire sur la représentativité serait de nature à amplifier cette action.

3. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN

Le renouvellement du tiers sortant nécessite celui du Bureau. A l'unanimité, les membres reconduisent le Bureau actuel.

Sur la forme

- Le choix de la date est toujours difficile sachant que le mois de septembre semble être une période moins chargée en obligations (et opportune en 2016 par rapport à la COG).
- Le nombre de personnes présentes (60) en baisse, reste cependant satisfaisant.
- L'absence non prévue de Monsieur BRAULT a été compensée par une vidéo peu différente d'une intervention physique.

Sur le fond

- Les échanges ont été nombreux et confortent l'importance de porter un thème de réflexion. Il conforte ainsi le rôle du Syndicat notamment dans la transmission des demandes à la CCMISA et à la FNEMSA (ce qui a été réalisé lors de la rencontre avec le nouveau Président et le Directeur Général le 25 août dernier).

4. REPRESENTATIVITE ET SUITE CONCERNANT LA LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Le Conseil d'Administration marque sa satisfaction sur le résultat d'un amendement spécifique.

La communication à tous les adhérents n'a pu s'effectuer qu'à l'issue de l'examen favorable par le Conseil Constitutionnel (soit le 18 août).

Il est rappelé les différentes étapes clefs :

- Rencontre avec la DGT,
- Rencontre avec la Conseillère Sociale du Ministère du Travail,
- Audition devant la Commission Sociale du Groupe Socialiste au Sénat,
- Action du Conseil d'Administration pour un dépôt de l'amendement par les trois principaux groupes au Sénat :
 - Les Républicains,
 - Le Parti Socialiste,
 - Les Radicaux de Gauche.

Et il est souligné également l'utilisation d'une fenêtre favorable :

- Une loi examinée en juillet,
- Une majorité différente selon les Chambres,
- Une présentation de l'amendement visant les seuls Agents de Direction du RSI et de la MSA.

ce qui a permis de contourner les résistances de la DGT et de la DSS, ainsi que l'opposition des syndicats dont la CFDT.

Il faut ainsi souligner le rôle positif des Directeurs Généraux du RSI et de la MSA.

Néanmoins, la consolidation juridique de l'amendement, sur la base d'une mesure de représentativité sur l'élection à la CPM, est à parfaire.

L'enjeu aujourd'hui, c'est la parution du décret d'application qui doit franchir l'étape du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration acte les principes suivants à retenir pour la rédaction du décret :

- Offrir la possibilité à tous les Agents de Direction de participer à un scrutin ;
- Organisation sur un plan national (à l'instar de la Commission de Discipline) tous les 4 ans (base CE) ;
- Listes composées d'électeurs donc d'Agents de Direction

La question de la possible prise en compte du vote pour déterminer les seuils (dont celui de 8 %) serait-elle possible ?

Une expertise sera nécessaire.

Dès à présent, il est prévu de communiquer sur nos propositions à la FNEMSA et lors d'une sollicitation de presse par Protection Sociale Information (PSI).

5. RETOUR SUR LA CPM DU 1^{ER} JUILLET

- Un rappel sera fait pour bénéficier des mêmes informations que les autres syndicats ;
- L'examen du Rapport Emploi – Rémunération 2014 confirme la baisse des effectifs et la stabilité des rémunérations moyennes depuis 2009 ;
- Au regard des contraintes à venir, il s'agira être vigilant sur la baisse des effectifs Agents de Direction et les évolutions salariales (utilisation de toutes les marges) ;
- A partir de l'Article 19.2, la FNEMSA a ouvert les fonctions de directions partagées entre deux caisses. Le Syndicat estime que la reconnaissance d'une fonction partagée ne doit pas se faire au détriment de missions spécifiques déjà prévues à l'Article 19.2. Il reste aussi attentif sur le champ d'une direction partagée intégrant la Corse.

La prochaine CPM, toujours sans le SNAD aura lieu le 1^{er} décembre.

6. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA FNEMSA

Retour sur la rencontre de deux heures le 25 août dernier entre le Bureau et le nouveau Président Pascal CORMERY, Michel BRAULT et Paul ISTRIA.

L'écoute a été de qualité avec un Président en pleine découverte des règles conventionnelles.

Le point sur la représentativité s'est conclu par une action volontariste de Michel BRAULT qui a permis la fixation d'une réunion le 15 septembre avec Paul ISTRIA, afin de travailler sur le décret.

La seconde partie de l'échange avait pour objectif de présenter les 18 actions proposées par le Conseil d'Administration.

Concernant la période 2016-2020, la position du Directeur Général et du Président est de conserver la configuration du réseau à 35 caisses, avec des mutualisations dans le cadre des régions administratives.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Rénovation du site SNAD, le Conseil d'Administration valide le principe de sa refonte pour s'orienter vers un site de type « responsive » et plus simple en gestion. Un devis sera établi avec la MSA Services des Charentes.
- Assemblée Générale de l'Association Nationale des Cadres de Direction Retraités de la Mutualité Agricole du 10 novembre 2015 : le SNAD sera représenté par Françoise VALES.



La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 10 décembre 2015 à 9 h 45.

Le Président,

Edgard CLOEREC